MRC d'Antoine-Labelle

Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle

Fonds région et ruralité
Volet 2 – Développement territorial
Volet 3 – Vitalisation

Version du 27 février 2026
Adopté par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle le 24 février 2026
Résolution MRC-CC-16335-02-26

Votre gouvernement

Québec

Table des matières

Mise en contexte 1
Objectifs du cadre d'intervention 2
La prospective économique (diagnostic territorial) 3
Vision stratégique 9
Identification des enjeux 11
Priorités d'intervention 15
Priorité 1 - Renforcer la gouvernance régionale, l'autonomie municipale et la cohérence territoriale 16
Priorité 2 - Améliorer les milieux de vie et renforcer la résilience territoriale 18
Priorité 3 - Consolider l'attractivité résidentielle et l'identité territoriale 19
Priorité 4 - Soutenir l'économie locale, la relève et la création de valeur 21
Priorité 5 - Soutenir la vitalisation et renforcer l'attractivité des milieux de vie 22
Modalités d'appuis aux projets 24
Volet 2 - Développement territorial 24
Volet 3 - Vitalisation 26
Gouvernance 30
Volet 2 – Développement territorial 30
Volet 3 - Vitalisation 30
Mécanisme de reddition de comptes à la population 31

Mise en contexte

La MRC d'Antoine-Labelle se trouve à un moment charnière pour repenser ses bases de développement territorial. Malgré des progrès récents, la vitalité économique demeure fragile : l'Indice de vitalité économique (IVE) place encore la MRC au cinquième quintile provincial, avec un score de -6,64, soit le dernier rang des Laurentides. Cette situation s'explique par des facteurs structurels persistants :

- Vieillissement accéléré de la population;
- Faible revenu médian;
- Dépendance à quelques secteurs vulnérables;
- Assiette fiscale limitée.

À l'horizon 2051, 35 % de la population aura 65 ans et plus, ce qui accentuera la pression sur le logement, la mobilité et les services de santé. Le taux d'activité et l'indice de remplacement de la main-d'œuvre demeurent parmi les plus faibles au Québec, compromettant la capacité de renouvellement économique. Par ailleurs, environ 25 % des emplois sont concentrés dans le secteur public et parapublic, ce qui accentue la dépendance à des fonctions administratives et réduit la résilience économique face aux cycles.

Le revenu médian de 36 500 $ demeure inférieur à la moyenne provinciale, limitant l'attractivité pour les familles et les travailleurs qualifiés. Bien que les logements soient relativement moins dispendieux que dans les grands centres, ils ne peuvent plus être considérés comme véritablement abordables, ce qui pose un défi pour l'installation de nouveaux ménages.

Cependant, le territoire dispose d'atouts stratégiques : qualité de vie reconnue, environnement naturel exceptionnel, solde migratoire positif et potentiel touristique. Ces leviers offrent une opportunité pour attirer de nouveaux ménages actifs, consolider les services et adapter l'offre résidentielle aux besoins du vieillissement.

Une fenêtre stratégique à saisir

La révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD), la mise à jour du diagnostic territorial et l'entrée en vigueur des nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) créent une occasion unique pour repositionner la MRC. Ce virage en aménagement du territoire permet de :

- Définir une vision intégrée et cohérente pour l'occupation et la vitalité des territoires;
- Identifier des moyens concrets dans le futur SAD révisé (SADR) et les autres planifications sectorielles;
- Mobiliser l'équipe de développement et les partenaires autour d'actions structurantes.

La MRC dispose de plusieurs outils pour planifier l'aménagement du territoire et la capacité de les mettre en action grâce à une gouvernance renforcée et à la synergie entre ses services. Le cadre d'intervention s'inscrit dans cette dynamique : il vise à transformer les défis en leviers d'avenir et à faire passer la MRC du cinquième au troisième quintile de vitalité économique d'ici dix ans.

Objectifs du cadre d'intervention

Le cadre d'intervention est l'outil stratégique qui oriente l'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR) et assure la cohérence des actions de développement territorial. Ses objectifs sont :

1. Définir et diffuser une vision commune pour la vitalité économique, sociale, culturelle et environnementale du territoire;
2. Structurer les priorités d'intervention pour répondre aux enjeux identifiés et guider les décisions régionales;
3. Assurer la cohérence des actions avec les orientations gouvernementales, le futur SADR et les planifications sectorielles en vigueur;
4. Mobiliser les municipalités et les acteurs du milieu autour d'une action collective durable et concertée;
5. Simplifier la reddition de comptes en établissant des indicateurs et des cibles claires pour mesurer les résultats;
6. Créer des leviers d'investissement et d'innovation afin de réduire la dépendance aux programmes ponctuels et renforcer l'autonomie financière des municipalités.

Ce cadre constitue la base d'une démarche évolutive qui permettra à la MRC d'Antoine-Labelle de consolider ses fondations, d'accroître sa résilience et de se positionner comme un territoire fort, cohérent et mobilisé.

La prospective économique (diagnostic territorial)

La prospective économique (diagnostic territorial) met en lumière des dynamiques démographiques et économiques complexes au sein de la MRC d'Antoine-Labelle.

Fondée sur les constats les plus récents (septembre 2025), elle révèle un territoire en mutation lente, mais réelle, marqué à la fois par un vieillissement démographique soutenu, un renouvellement migratoire positif, et des signaux contrastés de vitalité économique.

L'évolution des indices de vitalité municipale témoigne d'un redressement global, bien que certaines localités continuent d'afficher des fragilités structurelles en matière d'emploi, d'investissement et de diversification économique.

Vitalité économique et gouvernance

La MRC est la plus dévitalisée de la région des Laurentides, affichant un Indice de vitalité économique (IVE) de -6,6395 en 2022, ce qui la place dans le dernier quintile (Q5) au classement provincial. Une valeur négative indique un retard en matière de vitalité économique par rapport à la moyenne québécoise.

Évolution de l'indice de vitalité économique - Municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle - 2014-2022

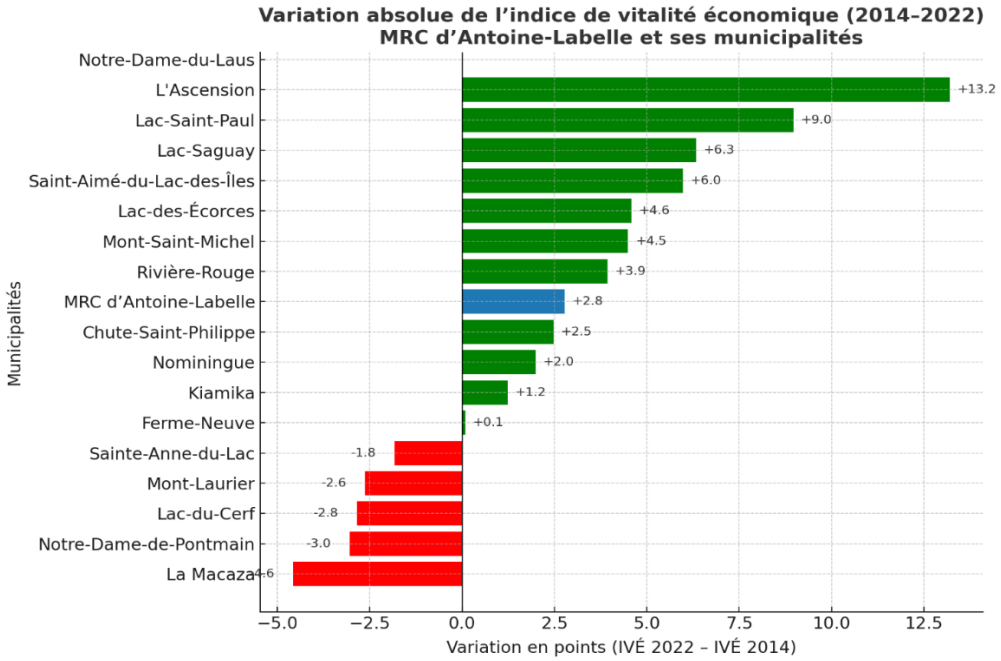

Source: LGP selon les données de l'institut de la statistique du Québec

Entre 2014 et 2022, la MRC d'Antoine-Labelle a enregistré une amélioration globale de +2,8 points, passant d'un IVÉ de -9,41 à -6,64. Cette progression s'inscrit dans la même tendance que plusieurs municipalités, notamment L'Ascension (+13,2), Lac-Saint-Paul (+9,0) et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (+6,0).

L'amélioration régionale demeure cependant contrastée : certaines localités comme La Macaza (-4,6), Notre-Dame-de-Pontmain (-3,0) et Mont-Laurier (-2,6) affichent un recul de leur vitalité.

Globalement, la MRC tend vers un redressement modéré, mais soutenu, traduisant une vitalisation territoriale progressive.

L'indice de vitalité économique affiche une légère progression entre 2014 et 2022, un signal encourageant, mais encore insuffisant pour combler le retard à court terme. Cette amélioration demeure fragile : sans actions concertées et soutenues, les pressions démographiques, économiques et structurelles pourraient rapidement inverser la tendance.

Démographie et main-d'œuvre

La population totale en 2025 est d'environ 38 068 habitants. La MRC fait face à un vieillissement marqué. La croissance projetée de 2021 à 2051 n'est que de +12% (stagnation démographique). En 2051, 35% de la population aura 65 ans et plus, ce qui exercera une forte pression sur les services de santé, le transport adapté et le logement. En 2021, la fréquence du faible revenu atteignait près de 27% chez les 65 ans et plus, soit 6 points de plus que la moyenne québécoise. Ce constat révèle une vulnérabilité économique marquée au sein de la population âgée, qui pourrait se traduire, à court et moyen terme, par des besoins accrus en matière de santé, de logement et de soutien communautaire.

L'accroissement naturel est systématiquement négatif depuis 2002, la croissance repose uniquement sur le solde migratoire[1].

Accroissement naturel (Naissances moins décès)

Code	MRC[1]	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023[p]	2024[p]
		n								
ACCROISSEMENT NATUREL[4]										
79	Antoine-Labelle	-135	-147	-147	-198	-177	-206	-263	-235	-230

Solde migratoire (Les arrivées moins les départs)

Code MRC	Région administrative et MRC [1,2]	Groupe d'âge	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023[r]	2023-2024
			Solde (n)					
79	Antoine-Labelle	Total (Âge)	94	550	922	710	489	474

Le taux de travailleurs pour la population de 25 à 64 ans est parmi les plus faibles de la province, accusant un retard de plus de 10 points de pourcentage par rapport aux moyennes régionales et provinciales depuis 2018. L'Indice de remplacement de la main-d'œuvre (IRMO)[2] était à son niveau le plus bas en 2021 (38,3), et les projections indiquent qu'il manquera toujours entre 40 et 50 jeunes pour atteindre l'équilibre du marché du travail d'ici 2051[3].

Structure économique et revenus

[1] **Solde migratoire :** différence entre le nombre d'arrivées et de départs d'habitants sur un territoire ; un solde positif indique un gain de population, un solde négatif une perte.

[2] Indice de remplacement de la main-d'œuvre (IRMO) : Rapport entre le nombre de jeunes âgés de 20 à 29 ans et celui des travailleurs de 55 à 64 ans. Il mesure la capacité d'un territoire à remplacer sa main-d'œuvre expérimentée qui approche de la retraite.

Un IRMO inférieur à 100 signifie qu'il y a moins de jeunes pour remplacer les travailleurs sortants, signalant une pression croissante sur le marché du travail et la relève entrepreneuriale.

[3] LGP selon les données de l'institut de la statistique du Québec (Tableau Population selon l'âge et le sexe, scénarios de 2025, MRC du Québec, 2021-2051)

L'économie est caractérisée par un faible revenu médian de 36 500 $ (le plus bas des Laurentides). Le revenu d'emploi médian des 25-64 ans (43 900 $ en 2023) est 19,6% de moins que le revenu régional et 21,7% de moins que le revenu provincial.

Le revenu médian de 36 500 $, soit 21,7% inférieur à la moyenne provinciale, illustre un défi structurel pour la MRC. Toutefois, cet indicateur mérite d'être interprété avec nuance. Le coût de la vie y est généralement plus bas qu'en milieu urbain et le mode de vie y est fortement orienté vers la proximité avec la nature et la recherche d'un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Dans ce contexte, un revenu moindre n'implique pas nécessairement une qualité de vie inférieure; plusieurs résidents considèrent qu'ils vivent aussi bien, voire mieux, qu'en ville, en raison de l'accès à l'espace, à la tranquillité et à un environnement préservé. Cela dit, cet avantage relatif se retourne en partie lorsqu'il s'agit d'attractivité. Pour attirer de nouvelles familles et des travailleurs qualifiés, la comparaison défavorable avec le revenu provincial peut nuire à la perception de vitalité économique et limiter la compétitivité de la MRC par rapport à d'autres territoires.

Le tissu économique de la MRC est fortement fragmenté, dominé par 796 micro-entreprises (1 à 4 employés). L'emploi est concentré dans quelques secteurs : les soins de santé et l'assistance sociale (17 % des emplois) ainsi que le commerce de gros et de détail (17 %). La statistique de dépendance à l'industrie forestière (IDE de 4,45 %)[4] situe la MRC parmi les territoires les plus exposés au Québec. Or, cet indicateur, bien qu'utile pour comparer les régions, ne rend pas pleinement compte de la dynamique économique locale. Plus que la seule dépendance à un secteur, c'est la fragilité de l'ensemble du tissu entrepreneurial qui interpelle.

À la lumière d'une analyse plus fine, on constate que les micro-entreprises comme les entreprises de taille plus importante sont confrontées à un défi critique de relève entrepreneuriale. Cette réalité pourrait, à moyen terme, accentuer le déséquilibre déjà présent entre les emplois publics et privés. Si la relève ne se concrétise pas et que le nombre d'emplois privés diminue, la MRC risque de voir son économie s'appuyer de plus en plus sur la fonction publique. Ce scénario accentuerait la dépendance, réduirait la résilience économique et freinerait la capacité de vitalisation du territoire. La croissance économique future passe donc par un soutien accru à la relève et à la

[4] Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2019, mai). Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/entreprise/Etude_municipalites_2019.pdf

transmission d'entreprise, afin de consolider le tissu privé et d'éviter un basculement vers une économie trop largement appuyée sur l'État.

La Richesse foncière uniformisée (RFU) compte 79 % de ces immeubles imposables dans le résidentiel, avec seulement environ 10 % en commercial/industriel. La balance étant répartie dans les catégories agricoles et autres.

Une croissance foncière modeste maintient les taxes abordables pour les ménages, mais limite les revenus municipaux. Résultat : une assiette fiscale fragile et peu de marge pour investir dans des projets structurants. La croissance annuelle moyenne de l'évaluation foncière uniformisée imposable de la MRC d'Antoine-Labelle sur 10 ans est supérieure à la moyenne provinciale (7,6 % contre 7,4 %), mais demeure inférieure à celle des MRC comparables.

Croissance de l'évaluation foncière uniformisée imposable par région - 2014-2024

Région	2024	2014	TCAM RFU 2014-2024
MRC d'Antoine-Labelle	8 387 587 032	4 027 427 347	7,6%
MRC des Laurentides	22 139 051 844	10 300 390 220	8,0%
MRC des Pays-d'en-Haut	19 063 437 944	8 395 357 154	8,5%
Québec	**1 821 619 234 127**	**893 307 964 029**	**7,4%**

Source: LGP selon les données du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Leviers d'attractivité (atouts)

Malgré les fragilités structurelles, la MRC d'Antoine-Labelle dispose de plusieurs atouts stratégiques qui peuvent être mobilisés pour renforcer son attractivité et sa vitalité territoriale :

1. Qualité de vie et environnement naturel

   Le territoire offre un cadre de vie recherché, fondé sur la proximité avec la nature, la tranquillité et l'accès à des espaces récréatifs de grande qualité. Les parcs régionaux, les plans d'eau et les vastes zones forestières constituent des atouts majeurs pour le plein air, le tourisme et la santé des populations. Cette qualité de vie est un argument fort pour attirer des familles, des télétravailleurs et des retraités actifs.

2. Potentiel touristique et récréatif 4 saisons

   La MRC bénéficie d'une offre diversifiée en matière de tourisme et de loisirs : sentiers pédestres et cyclables, activités nautiques, sports d'hiver et circuits culturels. La désaisonnalisation des activités représente un levier pour stabiliser les revenus et les emplois, tout en augmentant la fréquentation hors saison.

3. Accessibilité numérique

   Malgré sa très grande étendue géographique, la MRC dispose d'un accès à Internet haute vitesse sur 99% du territoire. Cet atout technologique est déterminant pour l'attraction des télétravailleurs, le développement des entreprises numériques et la modernisation des services publics. Il positionne la MRC comme un territoire connecté, capable de soutenir des modèles économiques innovants et des services à distance.

4. Solde migratoire positif et potentiel d'accueil

   Bien qu'en léger recul depuis la pandémie, le solde migratoire demeure supérieur au niveau prépandémie. Cette dynamique offre une opportunité pour attirer des ménages actifs, de jeunes familles et des travailleurs qualifiés. La MRC peut capitaliser sur cette tendance en développant des stratégies d'accueil et d'intégration adaptées.

5. Coût relatif du logement et du foncier

   Les logements sont moins dispendieux que dans les grands centres, ce qui constitue un avantage comparatif pour les ménages en quête d'espace et de qualité de vie. Toutefois, cette attractivité devra être consolidée par une offre diversifiée et adaptée aux besoins : logements pour aînés, unités pour travailleurs saisonniers et modèles innovants (communautés intentionnelles, habitat intergénérationnel).

6. Incitatifs fiscaux et programmes gouvernementaux

   La MRC bénéficie de plusieurs mesures avantageuses pour stimuler l'attractivité et la modernisation économique : crédits d'impôt pour nouveaux diplômés en région ressource, incitatifs pour les entreprises et le crédit d'impôt pour investissement et innovation (C3i). Ces leviers soutiennent l'acquisition d'équipements et de technologies, favorisent l'innovation et contribuent à renforcer la compétitivité des entreprises locales.

7. Identité territoriale et marque régionale

   L'initiative « L'Autre Laurentides » constitue une base pour renforcer la fierté locale et améliorer la perception externe du territoire. Une stratégie de communication renouvelée, axée sur l'accessibilité, la qualité de vie et les opportunités économiques, est essentielle pour corriger la perception d'éloignement et stimuler la mobilisation interne.

Vision stratégique

La vision adoptée en 2013

En 2013, dans le cadre de ses travaux de révision de son schéma d'aménagement, la MRC d'Antoine-Labelle avait élaboré et adopté un énoncé de vision stratégique centrée sur la qualité de vie, la diversification économique, l'accessibilité aux services et la mise en valeur des paysages et de l'environnement. Ce document, adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, constitue une des premières étapes de révision du SADR et permet entre autres de structurer les actions de la dernière décennie, de soutenir la concertation intermunicipale, et de renforcer les fondations sur lesquelles repose le développement du territoire.

Pourquoi faire évoluer cette vision

Les enjeux identifiés en 2013 demeurent présents aujourd'hui, mais leur intensité et leur portée ont évolué. Le vieillissement de la population, la pression sur la main-d'œuvre, les besoins en logements abordables et adaptés, la transformation des modèles économiques et les attentes croissantes envers les services municipaux influencent plus directement la vitalité du territoire.

Depuis la création de l'Indice de vitalité économique (IVE), la MRC se situe dans le même 5^{e} quintile. Cette réalité ne traduit pas un déclin récent, mais bien une constance historique liée aux caractéristiques structurelles du territoire : faible densité de population, dépendance à certains secteurs, mobilité limitée et pression sur l'assiette fiscale. Malgré cela, l'indice montre une amélioration graduelle au fil des ans.

L'enjeu n'est donc pas de corriger une situation nouvelle, mais de changer une trajectoire qui persiste depuis longtemps, en mobilisant les leviers actuels pour atteindre un niveau supérieur de vitalité.

Ces leviers sont aujourd'hui plus nombreux : connectivité numérique quasi universelle, regain migratoire, incitatifs fiscaux favorables aux régions ressources, résilience du tissu communautaire, renforcement de la collaboration intermunicipale et nouvelles orientations gouvernementales qui encouragent la cohérence territoriale et l'innovation.

Cette évolution des tendances et des capacités d'action appelle une vision renouvelée, capable de projeter le territoire vers une amélioration réelle et mesurable de sa vitalité.

Vers une vision renouvelée

La vision continuera de s'appuyer sur ce qui distingue la MRC : la richesse de son identité territoriale, la qualité et la diversité de ses paysages, la proximité et la vitalité de la communauté, ainsi que l'importance accordée aux milieux de vie.

Elle mettra de l'avant la préservation des milieux naturels, notamment la protection durable des forêts, des lacs et des rivières pour les générations futures, tout en valorisant l'accès privilégié aux activités de plein air, véritable richesse du quotidien des citoyens.

Mais elle devra aussi affirmer une ambition claire : améliorer la vitalité du territoire, attirer davantage de ménages actifs, soutenir la croissance et la relève économique et offrir aux citoyens des milieux de vie accessibles, adaptables et durables. La réalité des changements climatiques sera considérée parmi les enjeux de développement.

Elle exprimera le passage d'une vision principalement orientée vers la préservation et la cohésion, à une vision tournée vers l'attractivité, la croissance, la résilience et l'innovation territoriale.

Les fondements et les orientations de la vision renouvelée

La vision pour la MRC d'Antoine-Labelle s'ancrera dans les éléments qui font la singularité du territoire. Parmi ces caractéristiques distinctives, la richesse de l'identité territoriale, la qualité et la diversité des paysages, ainsi que la proximité et la vitalité de la communauté, occupent une place centrale. L'importance accordée aux milieux de vie demeure également un pilier fondamental, façonnant la cohésion et le bien-être des citoyens.

La préservation des milieux naturels constitue une priorité indissociable de la vision. Il s'agit notamment d'assurer la protection durable des forêts, des lacs et des rivières, afin de préserver ces ressources pour les générations futures. La valorisation de l'accès privilégié aux activités de plein air, qui représente une véritable richesse quotidienne pour les habitants, pourra aussi être mise de l'avant dans la perspective de développement territorial.

Au-delà de la préservation, la vision affirmera une ambition claire pour l'avenir du territoire. Cela implique de travailler à l'amélioration de la vitalité locale, à l'attraction d'un plus grand nombre de ménages actifs, ainsi qu'au soutien de la croissance et de la relève économique. Il est essentiel d'offrir aux citoyens des milieux de vie qui soient accessibles, adaptables et durables, en tenant compte des enjeux contemporains, tels que la réalité des changements climatiques.

Proposition de vision renouvelée

« Une MRC ambitieuse et solidaire, qui s'appuie sur la richesse de son identité territoriale et la beauté de ses paysages pour dynamiser sa vitalité économique et sociale. »

Identification des enjeux

Les enjeux du territoire découlent d'une analyse intégrée de l'ensemble des documents et travaux réalisés pour et par la MRC d'Antoine-Labelle depuis plus d'une décennie. Les portraits socioéconomiques, les données de l'Institut de la statistique du Québec, les études sur le logement, les diagnostics touristiques, les plans agricoles, forestiers et environnementaux, les travaux climatiques, la révision du schéma d'aménagement, les consultations internes et citoyennes ainsi que les analyses stratégiques récentes démontrent des tendances cohérentes et convergentes.

Les réalités identifiées en 2013 sont toujours présentes, mais elles ont évolué en intensité et en complexité. Elles structurent aujourd'hui la vitalité du territoire, influencent les capacités municipales et transforment les besoins des citoyens et des entreprises.

Les enjeux se répartissent en 5 grandes dimensions.

1. Démographie fragile : une évolution qui ne suffit pas à rééquilibrer le territoire
   Les portraits démographiques montrent une constance marquée : la population vieillit plus rapidement qu'ailleurs, la croissance naturelle demeure négative et le maintien de la population repose surtout sur les mouvements migratoires. Ces tendances, variables d'un secteur à l'autre, sont documentées dans les portraits socioéconomiques, l'occupation du territoire et les études sectorielles.

Les constats récurrents incluent :

- Un impact direct sur la disponibilité de travailleurs;
- Des besoins croissants en logements adaptés, en mobilité et en services de proximité;
- Une pression accrue sur les services de santé et les milieux communautaires;
- Une attractivité résidentielle inégale entre les municipalités;
- Un ralentissement de la relève entrepreneuriale observé dans les analyses économiques et agricoles.

Ces éléments éclairent la manière dont la démographie influence l'évolution des milieux de vie et la vitalité du territoire.

2. Économie limitée : une résilience réelle, mais une capacité de croissance restreinte

Les portraits économiques, les études touristiques, les plans agricoles et forestiers ainsi que les analyses du marché du travail montrent une économie locale résiliente, mais contraignante. Les entreprises sont nombreuses, mais de petite taille, actives dans des secteurs saisonniers et marquées par une diversification limitée.

Les documents analysés mettent en évidence :

- Un revenu médian inférieur à celui de la région des Laurentides;
- Des défis généralisés de relève entrepreneuriale;
- Une dépendance à quelques secteurs économique comme les services publics et la foresterie;
- Des capacités d'investissement restreintes;
- Une faible transformation locale des ressources agricoles et forestières;
- Une concurrence régionale notable pour la main-d'œuvre;
- Un potentiel touristique réel, mais sous-exploité.

Ces constats décrivent les leviers et contraintes qui influencent l'évolution économique du territoire et sa capacité à générer de la vitalité.

3. Milieux de vie et environnement : des pressions croissantes sur la qualité de vie

   Les analyses en habitation, mobilité, conditions sociales, environnement et climat montrent que, malgré une qualité de vie élevée, plusieurs pressions se renforcent. Les milieux de vie doivent aujourd'hui composer avec des besoins sociaux plus complexes et une transition environnementale qui s'accélère.

   Les constats les plus fréquents sont :

   - Une offre de logements insuffisante et peu diversifiée;
   - Des conditions de mobilité limitées selon les secteurs;
   - Une augmentation des situations de vulnérabilité, incluant l'itinérance et l'isolement;
   - Des besoins accrus en services communautaires et infrastructures culturelles;
   - Une pression observée sur les lacs, les rivières, les milieux humides et forestiers;
   - Des risques climatiques plus présents tels que feux de forêt, inondations et vagues de chaleur;
   - Une demande sociale grandissante pour des milieux de vie durables, accessibles et résilients.

   Ces éléments illustrent la complexité croissante des milieux de vie et la nécessité de bien comprendre l'interaction entre environnement, qualité de vie et dynamique communautaire.

4. Capacité fiscale : une marge de manœuvre limitée pour transformer le territoire

   Les analyses financières, les portraits fonciers et les projections montrent que la richesse foncière uniformisée repose largement sur le résidentiel. Cette structure limite les marges de manœuvre des municipalités, particulièrement en matière d'infrastructures, de services collectifs et de revitalisation.

   Les constats recensés comprennent :

   - Des capacités d'investissement très variables entre les municipalités;
   - Un rythme de modernisation inégal des infrastructures et équipements collectifs;
   - Une dépendance importante aux programmes gouvernementaux;

- Une difficulté à maintenir ou diversifier les services culturels, touristiques et commerciaux;
- Une fragilité notable des noyaux villageois et des services de proximité.

Ces éléments mettent en lumière les contraintes structurelles qui influencent la capacité des municipalités à soutenir leur développement et à transformer leurs milieux de vie.

5. Gouvernance complexe : une coordination plus exigeante dans un paysage normatif élargi

   Les documents relatifs aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), aux objectifs d'occupation et de vitalité des territoires de la région des Laurentides (OVT), au plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), au plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC), aux démarches internes et aux analyses stratégiques illustrent une multiplication des cadres auxquels les municipalités doivent se conformer. Les consultations internes montrent également un besoin croissant de cohérence, de soutien et de coordination.

   Les constats récurrents incluent :

   - Une augmentation du nombre de cadres de planification et d'exigences réglementaires;
   - Un besoin accru d'harmonisation entre les municipalités;
   - L'importance de la coordination intersectorielle pour assurer la cohérence des décisions;
   - Une identité territoriale à clarifier et à affirmer;
   - Des attentes plus fortes en matière de communication régionale;
   - Une volonté exprimée de renforcer la collaboration au sein des instances locales et régionales.

Ces éléments mettent en lumière les conditions organisationnelles et relationnelles qui influencent la gouvernance territoriale.

En bref

La MRC d'Antoine-Labelle évolue dans un contexte marqué par un vieillissement démographique, une dépendance au solde migratoire et des besoins croissants en services de proximité. Son économie demeure résiliente, mais limitée par une diversification restreinte, des défis de relève et une concurrence accrue pour la main-d'œuvre. Les milieux de vie subissent des pressions importantes liées au logement, à la mobilité, aux vulnérabilités sociales et aux risques environnementaux. Les capacités fiscales des municipalités limitent leur marge de manœuvre pour moderniser les infrastructures et soutenir les initiatives locales. Enfin, la multiplication des cadres normatifs renforce la nécessité d'une gouvernance plus cohérente et d'une coordination régionale accrue.

Priorités d'intervention

Les priorités d'intervention de la MRC d'Antoine-Labelle s'appuient d'abord sur les enjeux territoriaux identifiés dans le présent cadre. Elles constituent une réponse structurée aux principales dynamiques qui influencent la démographie, l'économie, les milieux de vie, l'environnement et la gouvernance du territoire, le tout dans une perspective d'amélioration de l'indice de vitalité économique.

Pour concrétiser sa mission, la MRC d'Antoine-Labelle s'appuie sur des priorités d'intervention structurées, qui orientent ses actions stratégiques et mobilisent l'ensemble des acteurs du territoire autour d'objectifs collectifs. Cette démarche favorise l'alignement des initiatives et la cohérence des efforts déployés, dans une perspective de développement partagé et de vitalité accrue. La collaboration est au cœur de cette dynamique, permettant d'attirer et de retenir une diversité de ménages actifs essentiels à la vitalité locale. En favorisant l'innovation, la relève et la croissance des entreprises, la MRC soutient le dynamisme économique tout en valorisant ses milieux naturels. L'action territoriale vise ainsi à offrir des milieux de vie accessibles et adaptables, durables, propices à l'épanouissement individuel et collectif, et favorisant le bien-vieillir au sein d'une communauté accueillante et résiliente face aux enjeux contemporains, tels que les changements climatiques.

Elles sont ensuite arrimées aux exigences du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Développement territorial, et volet 3 - Vitalisation, notamment en ce qui concerne les domaines d'intervention obligatoires du volet 3. Cet arrimage permet de s'assurer que les interventions soutenues contribueront à la fois aux objectifs locaux de

développement et aux attentes gouvernementales en matière d'attractivité résidentielle, de participation au marché du travail et de progression du revenu médian.

Par ailleurs, il est entendu que ces priorités pourront également contribuer à répondre à plusieurs des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), visant elles-mêmes à alimenter le schéma d'aménagement et de développement, document phare de la planification territoriale des MRC québécoises ainsi qu'aux objectifs de l'occupation et de la vitalité du territoire de la région des Laurentides (OVT).

Enfin, ces priorités s'adressent à l'ensemble du territoire de la MRC et orientent les actions qui pourront être soutenues au cours des prochaines années.

Priorité 1 - Renforcer la gouvernance régionale, l'autonomie municipale et la cohérence territoriale

La gouvernance territoriale représente un levier indispensable pour accompagner l'évolution de la MRC d'Antoine-Labelle dans un contexte où les exigences réglementaires et les cadres normatifs se multiplient. Les municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, chacune avec leurs réalités et leurs orientations, jouent un rôle majeur dans le développement du territoire. La MRC souhaite ainsi soutenir un modèle de gouvernance qui valorise la collaboration volontaire, la mise en commun de l'information et l'harmonisation des démarches lorsqu'elle est pertinente.

Cette approche ne vise pas à remplacer les concertations municipales, mais à créer des conditions qui facilitent les échanges, l'alignement et la compréhension partagée des enjeux. Elle vise aussi à renforcer la capacité du territoire à agir collectivement, en particulier dans le cadre des concertations stratégiques tenues à l'échelle des Laurentides, où se construisent des ententes sectorielles, des orientations régionales et des partenariats essentiels pour répondre aux besoins actuels et futurs.

En inscrivant cette priorité comme un élément incontournable, la MRC souhaite accélérer l'évolution du territoire, améliorer la complémentarité des initiatives locales et renforcer la cohérence collective qui permettra de maximiser l'impact des autres priorités du cadre.

Principales actions (haut niveau)

1. Produire des analyses, synthèses et outils communs, permettant aux municipalités de disposer d'une information harmonisée pour soutenir leurs réflexions collectives.
2. Développer des mécanismes facilitant la collaboration intermunicipale, favorisant le partage d'expériences et la coordination autour d'enjeux communs.
3. Mettre en place et animer des actions de concertation territoriale, afin d'améliorer la fluidité des échanges, de soutenir l'alignement entre les démarches locales et de renforcer la cohérence des initiatives à l'échelle de la MRC.
4. Participer activement aux concertations de la région des Laurentides, en collaborant activement à la préparation, la représentation et le suivi stratégique des enjeux régionaux.
5. Développer des outils communs de suivi, de gouvernance et d'aide à la décision, permettant un meilleur arrimage avec les orientations gouvernementales et les démarches locales.
6. Soutenir des démarches de développement du leadership collaboratif, notamment à travers des ateliers, activités ou événements favorisant les échanges et la compréhension commune des enjeux régionaux.

Indicateurs et cibles

Indicateur	Description de la mesure	Cible
Nombre d'outils ou analyses communs produits	Analyses, synthèses, portraits ou outils produits par la MRC	Minimum 3 par année
Nombre d'activités de concertation territoriale	Rencontres, ateliers, tables ou forums animés par la MRC	Minimum 6 par année
Taux de participation des municipalités	Municipalités participantes ÷ municipalités totales	≥ 80 %

Priorité 2 - Améliorer les milieux de vie et renforcer la résilience territoriale

Les constats issus des portraits territoriaux, des diagnostics socioéconomiques, des analyses de mobilité et des plans d'adaptation climatique démontrent que la qualité des milieux de vie influence directement la capacité du territoire à attirer et retenir des résidents et à soutenir la participation au marché du travail. L'habitation, les déplacements, l'environnement naturel, les infrastructures de proximité et l'offre culturelle et patrimoniale sont au cœur de l'attractivité d'Antoine-Labelle.

Les documents culturels et patrimoniaux soulignent aussi l'importance des actifs culturels, des lieux de diffusion, des initiatives artistiques et de la mise en valeur du patrimoine pour renforcer l'identité du territoire et la cohésion sociale. Leur contribution à la qualité de vie et à l'animation des municipalités en fait des leviers essentiels pour soutenir la vitalité et la résilience des communautés.

Cette priorité vise à soutenir les démarches qui améliorent la diversité de l'habitation, facilitent les déplacements intermunicipaux, renforcent la résilience environnementale, valorisent les milieux naturels et patrimoniaux et soutiennent les initiatives culturelles qui contribuent à la vie collective. Elle s'inscrit dans une logique territoriale qui cherche à améliorer les conditions d'établissement des familles, à soutenir la population active et à créer des milieux de vie complets, inclusifs et durables.

Principales actions (haut niveau)

1. Produire et maintenir à jour des analyses territoriales et prospectives permettant de mieux cerner les besoins en habitation, en mobilité, en environnement et en culture tout en appuyant les démarches collectives.
2. Développer ou améliorer des outils communs de planification liés à l'aménagement, à la mobilité, à la gestion des milieux naturels et à la résilience climatique.
3. Soutenir des actions de concertation territoriale réunissant acteurs communautaires, culturels, environnementaux et municipaux autour d'enjeux communs.
4. Accompagner les démarches collectives visant à diversifier l'offre en habitation, améliorer l'accès aux logements et soutenir des solutions adaptées aux réalités rurales.
5. Renforcer la mobilité durable par l'analyse, le choix de solutions collectives et la mise en œuvre concrète sur le territoire.
6. Documenter et soutenir les initiatives visant la résilience des milieux naturels.

7. Soutenir la mise en valeur du patrimoine, l'interprétation culturelle et les projets collectifs contribuant à l'identité locale et à la transmission des savoirs.
8. Appuyer des initiatives culturelles, artistiques ou événementielles qui renforcent l'animation locale, la participation citoyenne et la qualité des milieux de vie.
9. Favoriser l'accessibilité à des espaces publics, naturels, culturels et communautaires qui soutiennent l'attractivité résidentielle et la cohésion sociale.
10. Créer ou soutenir des lieux et activités pour les jeunes afin d'encourager leur implication et leur participation à la vie du territoire.
11. Soutenir le développement, l'amélioration et la sécurisation des activités sportives, récréatives et de plein air.

Indicateurs et cibles

Indicateur	Description de la mesure	Cible
Nombre de projets liés aux milieux de vie et à l'environnement	Projets soutenus en habitation, mobilité, culture ou environnement	2 projets par année
Nombre de démarches collectives soutenues	Concertations, plans ou initiatives intersectorielles	Minimum 4 par année
Proportion de projets intégrant une dimension de résilience	Projets intégrant une adaptation ou mitigation climatique	≥ 50 % des projets

Priorité 3 - Consolider l'attractivité résidentielle et l'identité territoriale

Les diagnostics démographiques, touristiques et socioéconomiques démontrent que l'attractivité résidentielle est un levier déterminant pour stabiliser la population, attirer de nouveaux ménages et soutenir la croissance du nombre de travailleurs. La MRC d'Antoine-Labelle repose largement sur le solde migratoire pour compenser une croissance naturelle négative, ce qui rend essentiel le renforcement de son image, de son identité et de sa capacité à attirer et accueillir de nouveaux résidents.

Les portraits culturels, les consultations et les analyses régionales montrent que l'identité du territoire, ses paysages, son environnement naturel, ses milieux de vie, son patrimoine, sa culture et son dynamisme local constituent autant d'atouts qui contribuent à l'attractivité. En parallèle, la concurrence régionale et les changements dans les préférences résidentielles exigent une meilleure mise en valeur de ces forces et une amélioration de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants.

Cette priorité vise donc à soutenir les efforts qui valorisent l'identité de la MRC, améliorent son positionnement, renforcent l'accueil et l'intégration des nouveaux

résidents et favorisent l'attraction de travailleurs, de familles et d'entreprises. Elle contribue directement à l'évolution des composantes de l'indice de vitalité économique.

Principales actions (haut niveau)

1. Produire des analyses, contenus, outils de communication et supports promotionnels mettant en valeur les atouts culturels, naturels, patrimoniaux et les milieux de vie du territoire.
2. Soutenir des actions d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des nouveaux résidents ou travailleurs, incluant la création de références communes et d'outils informatifs facilitant leur installation.
3. Développer des outils narratifs, cartographiques, numériques ou visuels permettant de mieux faire connaître les caractéristiques, les services et les forces distinctives des municipalités.
4. Appuyer des événements, campagnes ou initiatives collectives qui enrichissent la vie locale, renforcent le sentiment d'appartenance et contribuent à l'image positive du territoire.
5. Favoriser des démarches concertées de positionnement ou d'identité régionale.
6. Soutenir des projets qui améliorent la qualité de l'accueil, la rétention des résidents et le rapprochement entre nouveaux arrivants et communautés locales.
7. Soutenir la conception, la production et la diffusion d'initiatives, de contenus, de campagnes et d'actions liées à l'attractivité résidentielle et territoriale, incluant la collaboration avec des ressources professionnelles internes ou externes.
8. Développer, rénover et sécuriser les infrastructures récréatives et collectives du territoire, incluant les pistes cyclables, les parcs régionaux et les aménagements améliorant l'attractivité et la qualité de vie.

Indicateurs et cibles

Indicateur	Description de la mesure	Cible
Nombre d'actions ou d'outils de promotion territoriale	Campagnes, outils de communication ou contenus produits	Minimum 3 par année
Nombre d'initiatives d'accueil et d'intégration soutenues	Projets ou actions visant l'accueil ou la rétention	Minimum 2 par année
Nombre de municipalités impliquées dans une action d'attractivité	Municipalités participantes à une action commune	≥ 75 %

Priorité 4 - Soutenir l'économie locale, la relève et la création de valeur

Les analyses économiques et sectorielles démontrent que l'économie de la MRC d'Antoine-Labelle repose sur un tissu composé principalement de petites entreprises, de secteurs saisonniers et de filières fortement ancrées dans l'identité locale. Les défis liés à la relève entrepreneuriale, à la transformation locale des ressources, aux limites d'investissement, à la rareté de la main-d'œuvre et à la concurrence régionale influencent directement le revenu médian et la capacité du territoire à consolider sa vitalité économique.

Dans ce contexte, le Plan d'affectation des ressources représente un levier stratégique majeur. Il permet d'orienter les interventions selon les forces du territoire, d'identifier les espaces porteurs de développement, de soutenir les activités économiques compatibles avec les milieux de vie et de favoriser une utilisation cohérente et optimale des ressources naturelles, agricoles, forestières et territoriales. Il sert de cadre pour aligner les efforts des municipalités, des organisations économiques, des entrepreneurs et des partenaires régionaux.

Cette priorité vise donc à soutenir les initiatives qui encouragent la création de valeur, l'innovation, la transformation locale, la diversification économique et la mobilisation des filières stratégiques. Elle mise sur la collaboration territoriale et sectorielle, l'analyse partagée des opportunités et l'amélioration des conditions favorisant l'établissement, la croissance et la pérennité des entreprises.

Principales actions (haut niveau)

1. Produire des analyses économiques, des profils sectoriels, des études de faisabilité et des outils d'aide à la décision pour appuyer la mise en œuvre.
2. Soutenir des démarches individuelles ou collectives découlant de planification à caractère économique reconnue ou produite par la MRC.
3. Appuyer les initiatives visant à encourager la relève, la transition d'entreprises et l'amélioration du continuum d'accompagnement économique.
4. Développer des outils communs permettant aux entreprises et aux partenaires de mieux comprendre les opportunités d'investissement, les espaces propices au développement et les conditions d'implantation ou d'expansion.
5. Participer aux concertations qui soutiennent le développement économique de la MRC.
6. Appuyer des initiatives favorisant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.

7. Soutenir la réalisation d'actions stratégiques à la création de valeur ajoutée et la croissance d'entreprises incluant le recours à des expertises professionnelles internes ou externes.
8. Soutenir des formations ou activités visant à améliorer la capacité à planifier, gérer et suivre les projets.

Indicateurs et cibles

Indicateur	Description de la mesure	Cible
Nombre d'entreprises accompagnées	Entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement	100 entreprises par année
Nombre de projets liés à la relève ou à la croissance d'entreprises	Projets soutenus en relève, transfert ou croissance	25 projets par année
Nombre d'analyses ou d'outils économiques produits	Études, profils sectoriels ou outils d'aide à la décision	Minimum 3 par année

Priorité 5 - Soutenir la vitalisation et renforcer l'attractivité des milieux de vie

Pour répondre aux enjeux liés à la démographie, à la qualité des milieux de vie, aux vulnérabilités sociales et aux capacités municipales, la MRC d'Antoine-Labelle place la vitalisation au cœur de ses interventions.

Cette priorité est nécessaire pour déployer le volet 3 du FRR, qui met l'accent sur l'animation et la mobilisation du milieu, la consolidation des services de proximité, ainsi que les espaces de vie collectifs. L'ensemble du territoire de la MRC étant admissible au volet 3, cette priorité s'applique à toutes les municipalités et permet d'harmoniser les interventions autour d'objectifs communs.

La MRC agira donc en soutenant les projets qui améliorent le cadre de vie, renforcent la cohésion sociale, modernisent les environnements collectifs, favorisent l'installation et la rétention des ménages et contribuent à la vitalité des noyaux villageois. Les interventions viseront à consolider les services essentiels, à améliorer l'accessibilité des milieux et à encourager des démarches collectives porteuses, afin de renforcer la vitalité du territoire dans son ensemble.

Principales actions (haut niveau)

1. Animation et mobilisation du milieu

   Soutien aux initiatives communautaires, actions favorisant le sentiment d'appartenance, activités locales structurantes, démarches citoyennes et projets collaboratifs visant à renforcer la cohésion et l'engagement.

2. Consolidation des services de proximité

   Amélioration ou maintien de services essentiels dans les municipalités, projets facilitant l'accès aux biens et services, soutien aux initiatives qui favorisent la rétention des familles, des travailleurs et des aînés.

3. Espaces de vie collectifs

   Développement ou amélioration de lieux de rencontre, d'infrastructures communautaires, culturelles ou intergénérationnelles, permettant de renforcer la vie sociale, l'inclusion et la participation citoyenne.

Indicateurs et cibles

Indicateur	Description de la mesure	Cible
Nombre de projets de vitalisation soutenus	Nombre total de projets financés dans l'année (volet 3)	5 projets par année
Nombre de municipalités ayant au moins un projet soutenu	Municipalités ayant au moins un projet actif ou complété	80 % des municipalités sur 3 ans
Taux de réalisation des projets soutenus	Projets complétés ÷ projets financés	≥ 90 %

Modalités d'appuis aux projets

Volet 2 - Développement territorial

Développement territorial (élaboration et mise en œuvre du cadre)

Le volet 2 soutient l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre du cadre d'intervention. Il finance les travaux de planification, les expertises nécessaires, les diagnostics, les analyses et les actions structurantes qui permettent à la MRC et à ses partenaires d'assurer un développement cohérent du territoire, notamment en alimentant et en soutenant les outils de planification de la MRC et particulièrement son schéma d'aménagement, document phare de sa planification territoriale.

Les dépenses peuvent être réalisées directement par la MRC ou confiées à des organisations externes lorsque celles-ci contribuent à la mise en œuvre des priorités ou à la réalisation d'actions identifiées dans le cadre.

1. Procédure de dépôt

   Demandeurs admissibles :

   Les propositions proviennent des employés-cadres de la MRC d'Antoine-Labelle, seuls admissibles à déposer une demande dans le cadre du volet 2. Elles peuvent toutefois cibler des besoins exprimés par des intervenants externes, mais il est impératif qu'un employé de la MRC soit impliqué dans la réalisation du projet.

   Chaque proposition prend la forme d'une courte fiche de projet incluant :

   - Le bénéficier du financement demandé;
   - Les objectifs;
   - Le lien avec les priorités du cadre;
   - Les livrables ciblés;
   - L'échéancier;
   - Le budget détaillé des intrants et extrants.

   Le responsable du volet 2 du fonds valide la conformité avant de soumettre la fiche pour décision au conseil de la MRC.

2. Critères de sélection

Un mandat ou un projet peut être soutenu s'il répond aux éléments suivants:

- Contribue à l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre du cadre d'intervention;
- Répond à l'un des enjeux identifiés dans les diagnostics territoriaux;
- Apporte une valeur ajoutée à la planification ou à la coordination territoriale;
- Assure l'arrimage aux exigences gouvernementales (OGAT, OVT, PRMHH, PACC, SADR et autres);
- Présente des livrables clairs et mesurables;
- Peut être réalisé dans l'échéancier du volet 2;
- Respecte les règles administratives du Fonds régions et ruralité.

3. Processus d'analyse et d'approbation

Le processus comprend :

- Une validation administrative (conformité au cadre et au programme);
- Une analyse budgétaire;
- Une évaluation technique de la pertinence;
- Une recommandation de la direction générale;
- Une décision finale du conseil de la MRC par résolution.

4. Formes d'aide et dépenses admissibles

Le volet 2 finance les dépenses suivantes :

- Travaux de planification et de mise à jour du cadre;
  - Production ou mise à jour des portraits, diagnostics et analyses;
  - Consultations internes ou externes;
  - Mise à jour des indicateurs, cibles et systèmes de suivi;
  - Élaboration de référentiels, politiques d'investissement ou plans sectoriels;
- Ressources professionnelles internes ou externes;
  - Salaires du personnel de la MRC affecté aux travaux liés au cadre;
  - Honoraires professionnels confiés à des consultants, organismes, tables sectorielles, regroupements régionaux ou organisations spécialisées;
  - Expertises en développement économique, habitation, culture, mobilité, climat, environnement, patrimoine, gouvernance, communication ou autres domaines liés aux priorités;
- Projets structurants réalisés par des organisations externes.

Le volet 2 peut financer des organisations externes lorsqu'elles réalisent :

- Des analyses, études ou productions techniques nécessaires à la mise en œuvre du cadre;
- Des actions professionnelles ou spécialisées identifiées dans les priorités;
- Des démarches d'animation, de coordination ou de concertation favorisant l'application du cadre;
- Des contributions à des ententes sectorielles régionales lorsqu'elles soutiennent les priorités du cadre;
- Des projets et actions visant à améliorer l'une des priorités ou l'un des indicateurs identifiés, et mettre en place des résultats concrets.

5. Conditions d'octroi et règles financières
    - Les dépenses doivent être directement liées au cadre d'intervention;
    - Les projets externes doivent soutenir clairement l'une des priorités du cadre;
    - Tous les mandats doivent présenter des livrables conformes aux exigences du FRR;
    - Le taux de subvention maximal est de 90% (80% avant le 10 février 2026) pour les organismes à but non lucratif et de 50% pour les entreprises à but lucratif;
    - Les dépenses doivent être engagées avant le 31 mars 2028 et réalisées avant le 31 mars 2029.

Volet 3 - Vitalisation

Le volet 3 vise à améliorer durablement le cadre de vie des communautés ayant des défis de vitalisation en soutenant la réalisation de projets qui contribuent directement à l'atteinte des objectifs et des priorités établis dans le cadre d'intervention.

Les dépenses peuvent être assumées directement par la MRC ou confiées à des organisations externes lorsque celles-ci contribuent à la réalisation des priorités ou des actions prévues au cadre d'intervention.

1. Procédure de dépôt

    Les demandes relevant du volet 3 sont reçues en dépôt continu et peuvent être soumises en tout temps à partir de la date officielle de lancement de l'appel de projets. La période de dépôt peut toutefois être suspendue temporairement en

tout temps, à la discrétion du comité d'attribution et en fonction de l'analyse de la situation.

Le promoteur doit remplir le formulaire officiel de dépôt et fournir l'ensemble des documents exigés. Une fois la demande transmise, un membre de l'équipe de la MRC communiquera avec le promoteur dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. Le promoteur sera accompagné afin de faire progresser son initiative, d'en confirmer la conformité avec le cadre d'intervention et de s'assurer que le projet contribue à faire varier l'indice de vitalité économique de façon significative pour la communauté ciblée.

Cette étape implique généralement des rencontres, des échanges et, au besoin, des ajustements au projet. Le promoteur devra collaborer avec l'agent et intégrer les améliorations recommandées afin de permettre à son projet d'être recevable pour l'étape de sélection.

2. Critères de sélection

Un projet peut être soutenu s'il :

- Contribue aux objectifs, priorités et axes d'intervention définis dans le cadre d'intervention;
- Présente un caractère non récurrent;
- Peut être réalisé dans l'échéancier du volet 3;
- Est porté par un promoteur admissible ; Sont non admissibles certains OBNL dont aucune action ne s'apparente à l'action communautaire. Les projets d'établissements de santé ou d'éducation deviennent admissibles si les bénéfices sont partagés avec la communauté ;
- Comporte des dépenses admissibles;
- Contribue à faire varier l'indice de vitalité économique de façon significative pour la communauté ciblée;
- Le promoteur démontre sa capacité à maintenir et à pérenniser son initiative à long terme, incluant les travaux d'entretien et la continuité des actions;
- Respecte les règles administratives du Fonds régions et ruralité.

3. Processus d'analyse et d'approbation

Le processus comprend :

- Une préanalyse administrative effectuée par l'agent de vitalisation afin d'établir si le projet peut poursuivre le processus ou si le promoteur doit redéposer une demande modifiée selon les recommandations émises;

- Un accompagnement par la ressource attitrée de la MRC, durant lequel le promoteur doit améliorer son projet selon les éléments à ajuster. Sa participation active à cette étape est essentielle à sa poursuite dans le processus d'analyse et d'approbation;
- Une analyse budgétaire selon les balises financières du volet 3;
- Une consultation interne, lorsque pertinent, avec les personnes-ressources de la MRC;
- Une rencontre du comité d'attribution : présentation du projet par le promoteur et/ou la ressource attitrée de la MRC, période de question, recommandation de la ressource attitrée, analyse en comité et recommandation au conseil de la MRC. Cette étape n'est pas effectuée lorsque le projet provient d'une municipalité qui a un montant réservé par le Conseil de la MRCAL ;
- Une décision finale du conseil de la MRC par résolution.

4. Projets admissibles

   Les projets doivent relever de l'un des domaines d'intervention suivants, lesquels précisent les types de sous-projets pouvant être présentés et jugés admissibles.

   A. Animation et mobilisation du milieu

      Soutien aux initiatives communautaires, actions favorisant le sentiment d'appartenance, activités locales structurantes, démarches citoyennes et projets collaboratifs visant à renforcer la cohésion et l'engagement.

   B. Consolidation des services de proximité

      Amélioration ou maintien de services essentiels dans les municipalités, projets facilitant l'accès aux biens et services, soutien aux initiatives qui favorisent la rétention des familles, des travailleurs et des aînés.

   C. Espace de vie collectif

      Développement ou amélioration de lieux de rencontre, d'infrastructures communautaires, culturelles ou intergénérationnelles, permettant de renforcer la vie sociale, l'inclusion et la participation citoyenne.

5. Conditions d'octroi et règles financières
   - Le soutien financier peut atteindre jusqu'à 90% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $);

- Respecter les règles de cumul des aides gouvernementales;
- Les dépenses doivent être admissibles selon les règles du FRR - Volet 3;
- Les dépenses doivent être engagées avant le 31 mars 2028 et réalisées avant le 31 mars 2029.

A. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles au volet 3 doivent :

- Être ponctuelles;
- Être directement liées à la réalisation du projet proposé;
- Être engagées durant la période de l'entente;
- Viser une amélioration durable du cadre de vie, selon le cadre d'intervention.

Sont notamment admissibles :

- Les honoraires professionnels;
- Les frais liés à la réalisation d'infrastructures ou d'aménagements à caractère structurant;
- Les dépenses en services, matériaux, équipements ou travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- Les activités de mobilisation, concertation ou implication citoyenne liées à la vitalisation;
- Les dépenses de communication ou de visibilité rattachées au projet;
- Les frais associés aux projets améliorant le cadre de vie, l'attractivité, ou les services de proximité.

B. Dépenses non admissibles

- Les dépenses récurrentes de l'organisation;
- Les dépenses liées à des équipements roulants;
- Les dépenses qui ne sont pas directement liées au projet ou à ses objectifs de vitalisation;
- Les investissements qui ne bénéficient pas à la municipalité admissible;
- Les dépenses liées à la construction de logements;
- Les projets qui ne répondent pas aux priorités du cadre d'intervention.

Gouvernance

Volet 2 – Développement territorial

La gestion du volet 2 repose sur un processus simple, transparent et adapté aux responsabilités de la MRC d'Antoine-Labelle. Toutes les décisions relatives aux projets financés sont prises par le Conseil de la MRC. Chaque initiative visant un projet dont les dépenses ne sont pas assumées par la MRC doit faire l'objet d'une convention de subvention.

Le directeur général est responsable de coordonner la mise en œuvre du cadre d'intervention et d'assurer le suivi des travaux réalisés dans le cadre du volet 2. Il voit à la préparation des fiches de projet, à la coordination interne et externe, à la conformité administrative et à la production des suivis nécessaires. Il rend compte au Conseil de l'évolution des initiatives financées, selon le rythme des travaux.

Une fois par année, le Conseil de la MRC prend connaissance de l'ensemble des initiatives soutenues, de l'état d'avancement des projets et de l'évolution des indicateurs associés au cadre. Cette reddition annuelle permet au Conseil d'ajuster ses décisions, d'améliorer sa compréhension des enjeux et de maintenir une gouvernance cohérente et évolutive.

Lorsque nécessaire, des membres de la collectivité peuvent être consultés ou impliqués dans la préparation des fiches de projet. Cette participation sera indiquée clairement afin de garantir la transparence du processus. Le Conseil de la MRC veille également à limiter les risques de conflits d'intérêts et s'assure que toute démarche respecte les règles de bonne gouvernance.

Volet 3 - Vitalisation

La gouvernance du volet 3 repose sur un processus transparent et adapté aux particularités de la vitalisation, où la MRC d'Antoine-Labelle assure une gestion rigoureuse des projets soutenus. Toutes les décisions relatives à l'attribution de l'aide financière sont entérinées par le Conseil de la MRC à partir des recommandations formulées par le Comité d'attribution du volet 3. Les projets retenus et financés font l'objet d'une convention de subvention lorsque les dépenses ne sont pas assumées par la MRC, garantissant ainsi une gestion conforme et traçable.

L'agent de vitalisation est responsable de coordonner la mise en œuvre du cadre d'intervention en vitalisation et d'en assurer le suivi opérationnel. À ce titre, il accompagne les promoteurs, encadre la maturation des projets, veille à la conformité administrative et technique des initiatives, et prépare les documents nécessaires aux étapes d'analyse et de reddition. Il rend compte au Comité d'attribution et au Conseil de la MRC de l'état d'avancement des projets soutenus ainsi que des progrès réalisés en fonction des objectifs du cadre d'intervention.

Le Comité d'attribution du volet 3 joue un rôle central dans l'analyse des projets et la formulation des recommandations. Il est composé de 3 élus de la MRC et de 2 membres issus de la collectivité, reconnus pour leur engagement et leur connaissance du milieu. Cette composition permet d'intégrer une diversité de perspectives locales et de s'assurer que les projets soutenus correspondent réellement aux besoins et priorités des communautés visées par la vitalisation.

Afin de prévenir les conflits d'intérêts et les apparences de conflits d'intérêts, plusieurs mécanismes de gouvernance sont mis en place. Chaque membre du comité doit déclarer tout intérêt personnel, professionnel ou financier pouvant influencer son jugement et se retirer des discussions ou des décisions lorsque nécessaire. Les délibérations s'appuient sur des critères objectifs liés au cadre d'intervention, les décisions sont documentées, et la participation des membres de la collectivité est encadrée de manière transparente. Ces mesures assurent l'intégrité du processus, renforcent la confiance du milieu et garantissent une gouvernance exemplaire.

Mécanisme de reddition de comptes à la population

La reddition de comptes vise à assurer la transparence, la cohérence et la conformité de la mise en œuvre du cadre d'intervention. Chaque année, la MRC prépare un bilan qui présente les initiatives soutenues, l'évolution des indicateurs et l'utilisation des contributions du Fonds régions et ruralité.

La reddition de comptes annuelle est transmise au Conseil de la MRC pour approbation, puis publiée sur le site web de la MRC afin d'en assurer l'accessibilité à l'ensemble de la population. Les tableaux de suivi des projets, les montants engagés ainsi que l'état des indicateurs stratégiques sont mis à jour selon l'avancement des travaux.

Ces mécanismes permettent au Conseil, aux partenaires et aux citoyens de suivre l'évolution du cadre d'intervention, de constater les retombées des projets soutenus et d'alimenter l'amélioration continue des décisions.

Sources documentaires

Sujet	Titre du document	Année de production	Période de référence
Portraits territoriaux	Portrait global du territoire - Données socioéconomiques et tendance	2025	2016 à 2023
Portraits territoriaux	Portrait MRC Antoine-Labelle	2023	2016 à 2021
Portraits territoriaux	Portrait démographique et dynamiques de population	2023	Recensement 2021
Portraits territoriaux	Diagnostic territorial intégré - MRC Antoine-Labelle	2013	2006 à 2011
Portraits territoriaux	Évolution de l'occupation du territoire	2024	2011 à 2023
Portraits territoriaux	Fiche HEC - Mini portrait territorial	2024	2016 à 2021
Portraits territoriaux	Portrait logement Antoine-Labelle	2025	2018 à 2024
Conditions sociales	Fiche Centraide - Milieux de vie et vulnérabilité sociale	2025	2020 à 2023
Conditions sociales	Analyse santé et bien-être - Facteurs de vulnérabilité	2019	2014 à 2018
Planification stratégique	Rapport d'accompagnement stratégique - MEI	2023	2018 à 2022
Planification stratégique	Planification interne des ressources	2025	2023 à 2025
Planification stratégique	Priorités d'intervention 2025-2026	2025	2024
Planification stratégique	Consultation équipe MRC - T2	2025	2025
Planification stratégique	Cadre de vitalisation (Volet 4)	2023	2020 à 2022
Planification stratégique	Portrait organisationnel et développement RH	2025	2024
Planification stratégique	Synthèse stratégique LGP - Diagnostic et enjeux	2025	2016 à 2023
Milieux de vie et culture	Portrait culturel et patrimonial	2024	2010 à 2023
Environnement et climat	Plan d'adaptation aux changements climatiques	2024	2010 à 2023
Environnement et climat	PRMHH - Version révisée	2024	2010 à 2022
Environnement et climat	Plan régional des milieux humides et hydriques	2024	2011 à 2022
Environnement et climat	Analyse de résilience du territoire	2021	2010 à 2020
Environnement et climat	Plan d'adaptation aux changements climatiques	2024	1981 à 2080
Ressources naturelles	Portrait forestier - État des ressources	2017	2000 à 2016
Ressources naturelles	Vision forestière 2038	2017	Projections 2038
Ressources naturelles	PRDIRT - Synthèse des ressources naturelles	2010	2000 à 2015
Développement économique	Portrait économique régional - Tendances et secteurs porteurs	2025	2016 à 2023
Développement économique	Plan de synergie agricole	2021	2017 à 2021

Développement économique	Bilan Synergie 2017-2021	2018	2017 à 2021
Développement économique	Diagnostic VHR - Véhicules hors route	2013	2010 à 2012
Développement économique	Portrait chasse et pêche	2022	2012 à 2020
Agriculture	Plan de zone agricole	2023	2016 à 2022
Agriculture	Plan de développement de la zone agricole - PDZA	2023	2013 à 2023
Tourisme et identité	Consultation touristique	2023	2018 à 2022
Mobilité	Plan de transport 2021-2025	2021	2016 à 2020
Mobilité	Bilan des consultations en transport	2025	2023 à 2025
Mobilité	Portrait des déplacements et mobilité	2024-2025	2016 à 2023
Cadre normatif	Orientations gouvernementales en aménagement du territoire - OGAT	2025	
Cadre normatif	Orientations gouvernementales en habitation - OVT	2024	